

# Scrabble Classique

## Cahier des charges – Championnat de France Classique et Open de France Classique

La Fédération Française de Scrabble confie l'organisation du Championnat de France classique ou de l'Open de France Classique à un Comité Régional (ou à un club sous responsabilité du Comité Régional) après examen des candidatures par la Direction Nationale du Scrabble Classique et sur sa proposition.

### La salle :

- Doit être capable d'accueillir une centaine de joueurs (superficie de l'ordre de 300 m<sup>2</sup>)
- Le coût de location de la salle doit être le plus faible possible (dans l'idéal nul, sauf éventuellement quelques facturations annexes – gardiennage, chauffage...)
- La facilité d'accès par les transports en commun est un élément important (dans l'idéal, pas plus de 20 minutes à partir d'une gare TGV).

### La disposition de la salle :

- Une table pour deux joueurs ; en cas de tables accolées chaque joueur doit disposer, au minimum, de 1.5 mètre linéaire. Il est impératif de réduire à zéro le risque d'utiliser le sac de lettres d'une partie voisine, en matérialisant des séparations.
- Les chaises doivent être disposées de telle façon que les joueurs bénéficient d'une possibilité de recul, sans entraver la circulation entre les tables.

### Le matériel de jeu :

- Un jeu (adapté au Scrabble Classique, c'est-à-dire sans lettres identifiables au toucher) et une pendule pour 2 joueurs. Le Comité organisateur fournit le matériel disponible dans le Comité. La DNSC fournit et s'occupe de l'acheminement du matériel complémentaire.

### Budget :

- Les droits d'engagements et la dotation sont fixés par le bureau de la FFSc sur proposition de la DNSC. Le solde revient ou est payé par la FFSc, qui prend en charge également toute la papeterie du tournoi (fournie si elle est standard ou remboursée s'il faut y faire apparaître des partenaires financiers) et les éventuels frais liés à l'utilisation de la salle et dûment précisés dans le dossier de candidature.
- Toutes les autres prestations (buvette, repas éventuel, vin d'honneur éventuel, cadeaux communs éventuels-...) sont gérées par les organisateurs locaux dans un budget qui leur est propre, et qui peut être alimentée par les subventions perçues localement. En cas de prestation repas (souhaitable s'il n'y a pas de possibilités de restauration suffisantes à proximité de la salle), le dossier de candidature doit prévoir la prestation proposée aux joueurs et le tarif.
- Les inscriptions sont prises en ligne sur le site de la FFSc. Les prestations « repas » peuvent également être proposés en ligne, la FFSc reversant le total de ces prestations repas perçues aux organisateurs dès la clôture des inscriptions.

### Horaires :

- Les horaires sont fixés par la DNSC au moins 6 mois avant la compétition. En principe, l'Open démarre samedi en début d'après-midi pour se terminer dimanche vers 16h. Le Championnat de France débute samedi après-midi, se poursuit samedi soir, dimanche matin, dimanche après-midi, lundi matin et se termine lundi en milieu d'après-midi. On ne joue pas le dimanche soir.

### Arbitrage :

- Les organisateurs locaux doivent prévoir 3 ordinateurs : 1 pour la saisie des résultats (relié à un vidéo-projecteur) et la tenue du classement, deux pour la vérification des mots (grâce au logiciel Valmots).
- La DNSC désigne et annonce avant le début du tournoi une commission de 3 membres et un suppléant chargée de régler d'éventuels litiges.
- Les organisateurs locaux doivent fournir, au minimum, une personne pour la saisie des résultats et une personne pour la surveillance de la salle.

### Publicité :

- L'Open de France et le Championnat de France sont annoncés sur le site internet de la FFSC au moins 3 mois avant le déroulement de l'épreuve (date, lieu, horaires...) et, dans Caramel Infos le mois précédent l'épreuve et dans le numéro de Scrabblorama paraissant le trimestre précédent l'épreuve.